

Avis sur le projet de loi 6568A

portant réforme du droit de la filiation

Avis de la CCDH

Introduction par Gilbert Pregno, Président de la CCDH
Présentation par Max Mousel
avec la participation du Docteur Yolande Wagner

Introduction

- Absence d'un cadre légal pour les questions relatives à la procréation et la bioéthique en général.
- Importance du projet de loi sur la filiation.
- Une recommandation importante au gouvernement et au parlement ... :
PL sur l'accès aux origines
- La CCDH a voulu mettre l'enfant au centre de ses préoccupations. Une grande vigilance quant aux droits des femmes.
- Ni la structure familiale, ni les conditions de la procréation impactent nécessairement le développement de l'enfant.
- "Et soll fir keen Mënsch eng Hierkonft ginn fir déi en sech misst schummen."

Structure du document

- A. L'intérêt supérieur de l'enfant et la (non)existence d'un droit à la procréation
- B. La procréation médicalement assistée
 - Les différentes techniques
 - La convention médicale, le consentement et l'affectation des gamètes/embryons
 - Le choix des gamètes ou embryons
 - L'accès aux origines
 - Une PMA pour toutes?
- C. La gestation pour autrui
 - Le maintien de l'interdiction de la GPA au Luxembourg
 - La reconnaissance des GPA réalisées à l'étranger
- D. Interrogations bioéthiques relatives à la PMA/GPA
 - Le diagnostic préimplantatoire
 - La recherche sur l'embryon

Remarques préliminaires

- Il s'agit d'un domaine complexe en développement constant
- Associer des experts nationaux et internationaux à l'élaboration de tout cadre legal ou réglementaire
- Mettre en place un conseil multidisciplinaire permanent au niveau national qui accompagnera toute décision et contribue à l'harmonisation des pratiques au Luxembourg

La procréation médicalement assistée (PMA)

- Une PMA ouverte à tout.e.s
- Conclusion d'une convention médicale entre parent(s) et centre de fécondation avant toute PMA
- Importance d'avoir accès à des conseils juridiques adéquats

La procréation médicalement assistée

- Nécessité d'encadrer davantage les modalités de la PMA et le traitement des gamètes et embryons
- Il faut mener des réflexions profondes et inclusives sur les sujets comme
 - La durée de conservation des gamètes/embryons
 - Le choix des gamètes/embryons
 - Les tests génétiques
 - La PMA *post mortem*
 - Le concept de l'acte de parentalité
 - La présomption de paternité
 - Les cas où le projet de loi fait prévaloir le consentement des parents sur l'intérêt supérieur de l'enfant
 - L'accès aux origines
- Dans tous les cas: l'intérêt supérieur de l'enfant doit primer sur toutes les autres préoccupations

Gestation pour autrui

- Interdiction au Luxembourg (et dans une majorité de pays européens) et sanctions pour les mères porteuses et les parents d'intention
- Reconnaissance, sous certaines conditions, de GPAs réalisés à l'étranger (par l'établissement d'un nouvel acte de parentalité) afin de veiller au respect des droits humains de l'enfant

Gestation pour autrui

- Mener des réflexions et des discussions profondes, inclusives et publiques sur le sujet de la GPA
- Inclure toutes les parties concernées, notamment les mères porteuses et les enfants issus d'une GPA, ainsi que leurs représentants, dans toute discussion y relative
- Perspective multidisciplinaire en tenant dûment compte des droits fondamentaux des femmes et de l'intérêt supérieur de l'enfant
- Allouer les ressources et moyens nécessaires aux autorités en charge de la lutte contre la traite des êtres humains, la vente d'enfants et la protection des droits fondamentaux des enfants et mères porteuses

Question bioéthiques relatives à la PMA

- Analyser les conséquences possibles du recours au DPI et y associer les travaux réalisés dans le cadre du Plan national relatif aux Maladies Rares
 - Effets sur la place qu'occupent les personnes handicapées dans la société
 - Comment définir les maladies justifiant le recours au DPI?
 - Risque de la pente glissante
 - Question du « bébé médicament » ou du bébé sur mesure
- Reconnaître l'utilité des conseils génétiques et l'importance d'un accompagnement accru des personnes concernées

Question bioéthiques relatives à la PMA

- Absence d'un cadre légal pour la recherche sur l'embryon
- Impossibilité de faire un don d'embryon à la recherche ou à une autre personne
- Les aspects positifs de recherche sur les embryons surnuméraires obtenus dans le cadre d'une PMA
- Il faut établir des règles strictes pour encadrer, voire interdire, certaines pratiques considérées comme préoccupantes (p. ex. modification du génome humain)